

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 9 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 9 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mmes Odile ESPADA - Sandrine BARDERY
Mmes Sylvie DAUGE – Françoise LAULHE – Françoise POIRIER
Mrs Olivier COUILHEN - Pierre-Yves FONTAINE – Bernard LAVIE-
CAMBOT - Jean PINDAT

Secrétaire de séance : Pierre-Yves FONTAINE

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2020

Les points sont passés en revue les uns après les autres et commentés si nécessaire par éclaircissement (surtout sur les 4 délégations accordés au maire)
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – DELEGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS

Lecture est donnée des textes réglementaires.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès verbal de l'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à :

Mr BOULAN Didier en qualité de 1^{er} adjoint pour remplir les fonctions d'officier de l'Etat Civil dans ladite commune ; pour signer les documents concernant les finances communales ; pour le suivi des travaux communaux et pour l'animation du village.

Mme ESPADA Odile en qualité de 2^{ème} adjointe pour remplir les fonctions d'officier de l'Etat Civil dans ladite commune ; signer les documents concernant les finances communales ; pour l'aide à la santé des administrés et le suivi de l'entretien des espaces verts de la commune.

III – DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que la Commune appartient à la strate démographique de moins de 500 habitants ; l'indemnité mensuelle maximale a été revalorisée (valeur au 1^{er} janvier 2020 fixée par le décret n° 2019-1461 est de : 991,79 € (taux maximal de 25,5% de l'indice 1027) pour le Maire et de 385,05 € pour chacun des adjoints (taux maximal de 9,9% de l'indice 1027).

Le Maire précise qu'il souhaite reconduire les mêmes taux des indemnités aux élus que le mandat précédent. Il précise que la 3^{ème} adjointe ne disposant pas de délégations ne peut prétendre aux indemnités. De plus la dotation aux élus locaux versée par l'état passe de 3 030€ à 6 066€ par an. Pour 2019, le montant des indemnités aux élus, charge comprises était aux alentours de 12 000 €.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'application de ces dispositions et sur les modalités de répartition des crédits alloués entre le Maire et les adjoints attributaires de délégations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE d'attribuer :

- **Au Maire** : l'indemnité de fonction au taux de 17 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- **A Mr Didier BOULAN, 1^{er} adjoint** : l'indemnité de fonction au taux de 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- **A Mme Odile ESPADA, 2^{ème} adjointe** : l'indemnité de fonction au taux de 3.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

IV - DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES COMMISSION COMMUNALES

Commission d'appel d'offre : Daniel LAFOURCADE. Olivier COUILHEN. Didier BOULAN. Jean PINDAT. Odile ESPADA. Pierre-Yves FONTAINE

Commission voirie : Daniel LAFOURCADE. Didier BOULAN. Bernard LAVIE-CAMBOT. Jean PINDAT

Commission des impôts direct : Le maire est désigné d'office. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal (6) sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Titulaires proposés : Sandrine BARDERY - Joelle BAREILLE - Didier BOULAN - Olivier COUILHEN - Sylvie DAUGE - Odile ESPADA - Pierre-YVES FONTAINE - Françoise LAULHE - Bernard LAVIE-CAMBOT - Hervé LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT - Françoise POIRIER.

Suppléants proposés : Inès BOULAN - Francis CAZALA - DACHARY Stéphane - Bernard DAUGE - Christophe FRUGIER - Michel LAULHE - Maurice LAVIE-CAMBOT - Elodie LITZER - Eric LOUSTAU - Jean-Pierre PIGUE - Jacques POIRIER - Roger POUME.

Commission contrôle des listes électorales :

1 représentant du Conseil Municipal : Jean PINDAT

1 délégué de l'administration désigné par le préfet parmi Nicole DAUGE et Roger POUME

1 délégué désigné par le président du tribunal judiciaire parmi Michel LAULHE et Chantal LAVIE-CAMBOT.

D'autres commissions pourront être créées ultérieurement si besoin.

V- DELIBERATION POUR EXTENSION DU PERIMETRE DU SIAEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIAEP DU SALEYS ET DES GAVES, ayant en charge l'alimentation en eau potable, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'extension de son périmètre aux six communes désirant adhérer au SIAEP DU SALEYS ET DES GAVES. Les communes concernées sont : NABAS, ESPIUTE, TABAILLE, RIVEHAUTE, GESTAS et CHARRE.

Le conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'extension du périmètre du SIAEP DU SALEYS ET DES GAVES aux communes de NABAS, ESPIUTE, TABAILLE, RIVEHAUTE, GESTAS et CHARRE.

VI - DELIBERATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA VOIRIE

Au départ Monsieur le Maire avait l'intention de demander 2 années de subvention et réaliser les travaux en 2020. La CCLO n'ayant pas inscrit dans son programme l'élargissement de la voie Trescoigt pour cette année, la subvention sera demandée sur une seule année.

19 585 € HT de travaux sont subventionnables à hauteur de 40% soit 7 834 € d'aide du département.

Les travaux prévus se porteront sur la pose d'enrobé sur une portion restante du chemin Camouran, sur la reprise de chaussée au pied du chemin Royal, sur la réparation intégrale du chemin du moulin et un élargissement sur la voie Vispalie. Se rajoute le passage de l'épareuse et les frais d'étude du cabinet Géodénak.

L'appel d'offre travaux de voiries communales dans le cadre d'un groupement de commandes pour l'année 2020 sera lancé à la fin du mois par le cabinet Géodénak.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'opération de remise en état de la voirie communale et **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

VII – DELIBERATION POUR APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Maire rappelle les motivations d'instauration de la carte communale. Il est urgent de faire cette carte pour accorder des CU. La dépopulation étant endémique, il fallait agir.

Analyse des plans et questions autour du lot 6 parcelle B554 demandée par Mr Hervé LAVIE-CAMBOT.

Le Conseil Municipal en grande partie remplacé n'a pas d'avis favorable unanime. La délibération est finalement ajournée par vote : 10 pour le report et 1 abstention.

Les instances vont être consultées pour connaître les conséquences des différents choix pouvant être pris par le Conseil.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Affaire Guichemerre : Procès devant le Tribunal de Grande Instance fixé au 16 juin 2020. Rappel des faits et revue des différents mémoires des deux parties.
- Ecole : lecture du courrier de Mme la Sénatrice Denise ST PE demandant une subvention au Conseil Régional pour le transport inter école du midi pour la cantine.
- Arrêt de travail de Inès BOULAN : après son accident domestique, elle se retrouve en incapacité de travail, il faudra palier à ce problème par le concours des élus en attendant de trouver une solution durable
- Stage des élus : l'ADM 64 propose des formations aux élus avec une première vague à la fin du mois de juin et une seconde vague à partir de septembre. Mr le Maire avait participé à cette formation en 2014 et compte la refaire. Il propose aux adjoints de se joindre à ce stage.
- Logement communal : point fait par Sandrine BARDERY sur les travaux qui sont en cours d'achèvement. Le dossier de demande de subvention au Conseil Régional a été envoyé et une réponse est attendue au mois de juillet, 15 000€ pourraient arriver, somme non prévue dans le plan de financement.
- Point sur le téléphone portable et la fibre optique : pour le portable, l'opérateur FREE en charge des travaux a planifié l'installation des antennes sur le château d'eau d'Orion en juillet 2020 avec une mise en service au plus vite. Pour la fibre, prévue dans notre village au second semestre 2020, le confinement a retardé tous les travaux et une nouvelle planification va être apportée par l'installateur THT64 dans les semaines à venir.

La séance est levée à 00h05